

## Les fiches de paramétrage permettent d'obtenir les éléments nécessaires et suffisants pour le paramétrage du logiciel de paie.

Elles contiennent les données nécessaires pour :

- ▶ rattacher correctement tous les salariés d'un établissement à une caisse CIBTP dans son système de paie ;
- ▶ fiabiliser la déclaration des bases de cotisations légales et réglementaires de chaque salarié et de son ou ses établissements ;
- ▶ produire des DSN comportant toutes les données requises pour le calcul des droits congés de chaque salarié par la caisse et éventuellement contrôler leur contenu.

## La présente fiche de paramétrage concerne les entreprises ressortissantes des caisses suivantes :

- ▶ Caisse nationale des Coopératives,
- ▶ Caisse CIBTP de l'Île-de-France,
- ▶ Caisse CIBTP du Nord-Ouest,
- ▶ Caisse CIBTP du Grand Est,
- ▶ Caisse CIBTP Rhône-Alpes Auvergne,
- ▶ Caisse CIBTP de la Région Méditerranée,
- ▶ Caisse CIBTP du Sud-Ouest,
- ▶ Caisse CIBTP du Centre-Ouest,
- ▶ Caisse CIBTP du Grand Ouest,
- ▶ Caisse CIBTP de la Région du Centre.

## Nous vous conseillons de l'exploiter afin que votre déclaration soit fiable et aisément prise en compte par votre caisse CIBTP.

Les fiches de paramétrage sont disponibles exclusivement au format PDF, en téléchargement **sur le site de votre caisse** ou à l'adresse suivante : [www.cibtp.fr/dsn-2022](http://www.cibtp.fr/dsn-2022).

BLOC	RUBRIQUE	LIBELLE RUBRIQUE	OUVRIER	ETAM	CADRE OU IAC
Contrat	S21.G00.40.002	Statut du salarié (conventionnel)  à renseigner onglet Contrat de la fiche salarié	Renseigner : <ul style="list-style-type: none"> <li>02 pour « Artisan »</li> <li>07 pour « Ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles ».</li> </ul>	Renseigner : <ul style="list-style-type: none"> <li>05 pour « Profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, ...) »</li> <li>06 pour « Employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service »</li> </ul>	Renseigner : <ul style="list-style-type: none"> <li>03 pour « Cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) »</li> <li>04 pour « Autres cadres au sens de la convention collective ».</li> </ul>
	S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE  à renseigner onglet Contrat de la fiche salarié	Pour les salariés qui relèvent d'une convention collective <u>Bâtiment</u> , renseigner l'un des codes Métier <b>Bâtiment</b> (Cf. Annexe 1.a) Pour les salariés qui relèvent d'une convention collective <u>Travaux publics</u> , renseigner l'un des codes Métier <b>Travaux publics</b> (Cf. Annexe 1.b) Pour les salariés qui ne relèvent pas d'une convention collective BTP, renseigner le code Métier <b>AUTRE</b> Plus de précisions sur le remplissage de cette rubrique en consultant la <a href="#">fiche consigne 2333</a> .		
	S21.G00.40.016	Complément de base au régime obligatoire	Renseigner <b>01</b> si régime local Alsace Moselle		
	S21.G00.40.017	Code convention collective nationale applicable pour les salariés du <u>Bâtiment</u>  à renseigner onglet Contrat de la fiche salarié	<b>Ouvriers des entreprises de moins de 10 salariés</b> Renseigner <b>1596</b> pour « Convention collective nationale des ouvriers du bâtiment (entreprise moins de 10 salariés) ».	<b>ETAM</b> Renseigner <b>2609</b> pour « Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment ».	<b>Cadres et IAC</b> Renseigner <b>2420</b> pour « Convention collective nationale des cadres du bâtiment du 1 <sup>er</sup> juin 2004 ».

BLOC	RUBRIQUE	LIBELLE RUBRIQUE	OUVRIER	ETAM	CADRE OU IAC
		Code convention collective nationale applicable pour les salariés des <u>Travaux publics</u>	<b>Ouvriers</b> Renseigner <b>1702</b> pour « Convention collective nationale des ouvriers de travaux publics ».	<b>ETAM</b> Renseigner <b>2614</b> pour « Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise des travaux publics ».	<b>Cadres et IAC</b> Renseigner <b>3212</b> pour « Convention collective nationale des cadres des travaux publics ».
	<b>S21.G00.40.022</b>	Code caisse professionnelle de congés payés ↳ Le code caisse doit être identique pour tous les salariés déclarés dans la DSN  <div style="border: 1px solid red; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;">à renseigner dans l'organisme CONGES PAYES depuis le Menu Etablissement &gt; Organismes</div>	Renseigner l'un des codes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>02</b> si l'entreprise est adhérente à la <b>Caisse CIBTP de l'Île-de-France</b></li> <li>▪ <b>04</b> si l'entreprise est adhérente à la <b>Caisse CIBTP du Nord-Ouest</b></li> <li>▪ <b>07</b> si l'entreprise est adhérente à la <b>Caisse CIBTP du Grand Est</b></li> <li>▪ <b>12</b> si l'entreprise est adhérente à la <b>Caisse CIBTP de Rhône-Alpes Auvergne</b></li> <li>▪ <b>15</b> si l'entreprise est adhérente à la <b>Caisse CIBTP de la Région Méditerranée</b></li> <li>▪ <b>18</b> si l'entreprise est adhérente à la <b>Caisse CIBTP de la Région du Centre</b></li> <li>▪ <b>20</b> si l'entreprise est adhérente à la <b>Caisse CIBTP du Sud-Ouest</b></li> <li>▪ <b>23</b> si l'entreprise est adhérente à la <b>Caisse CIBTP du Centre Ouest</b></li> <li>▪ si l'entreprise est adhérente à la <b>Caisse CIBTP du Grand Ouest</b> :               <ul style="list-style-type: none"> <li><b>22</b> si elle est établie dans les départements Charente-Maritime, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Morbihan, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne,</li> <li><b>24</b> si elle est établie dans les départements Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Mayenne</li> </ul> </li> <li>▪ <b>27</b> si l'entreprise est adhérente à la <b>Caisse nationale des Coopératives</b></li> </ul> Plus de précisions sur le remplissage de cette rubrique en consultant la <a href="#">fiche consigne 2319</a> .		
	<b>S21.G00.40.023</b>	Taux de déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels <div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block;">Onglet Paie de la fiche salarié</div>	Renseigner le <b>taux de DFS</b> dont bénéficie éventuellement le salarié. Plus de précisions sur le remplissage de cette rubrique en consultant la <a href="#">fiche consigne 2336</a> .		
	<b>S21.G00.40.041</b>	Positionnement dans la convention collective  <div style="border: 1px solid red; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;">Classification-Qualification à renseigner dans la fiche salarié onglet Déclarations &gt; Option Bâtiment</div>	Pour les salariés qui relèvent d'une convention collective <u>Bâtiment</u> , renseigner l'un des codes classification du <b>Bâtiment</b> (Cf. Annexe 2.a) Pour les salariés qui relèvent d'une convention collective <u>Travaux publics</u> , renseigner l'un des codes classification des <b>Travaux publics</b> (Cf. Annexe 2.b) Pour les salariés qui ne relèvent pas d'une convention collective BTP, renseigner le code classification <b>AUT</b> Plus de précisions sur le remplissage de cette rubrique en consultant la <a href="#">fiche consigne 2332</a> .		

BLOC	RUBRIQUE	LIBELLE RUBRIQUE	OUVRIER	ETAM	CADRE OU IAC
Rémunération	S21.G00.51.011	Type	Afin de bien différencier une rémunération due au titre de l'activité partielle d'une rémunération due au titre du chômage intempéries, renseigner <b>019</b> pour « Heures d'activité partielle » ou <b>025</b> pour « Heures correspondant à du chômage intempéries ». Plus de précisions sur le remplissage de ces rubriques en consultant la <a href="#">fiche consigne 2334</a> .		
	S21.G00.51.012	Nombre d'heures	A compléter avec le volume d'heures de chômage partiel ou de chômage intempéries		
Activité	S21.G00.53.001	Type	Renseigner <b>02</b> pour « Durée d'absence non rémunérée » si S21.G00.51.011 = 019 ou 025		
	S21.G00.53.002	Mesure	Volume exprimé en fonction de l'unité de mesure		
	S21.G00.53.003	Unité de mesure	Pour les ouvriers à temps plein, renseigner <b>10</b> pour « Heure ».  Pour les ouvriers à temps partiel ou en temps partiel thérapeutique, renseigner <b>12</b> pour « Journée ».	Pour les ETAM et les cadres, renseigner <b>12</b> pour « Journée »	
Autre suspension de l'exécution du contrat	S21.G00.65.001	Motif de suspension	Pour une suspension de type chômage sans rupture du contrat de travail, renseigner <b>602</b> pour « Chômage sans rupture de contrat ». Pour une suspension de type arrêt pour cause de chômage intempéries, renseigner <b>507</b> pour « Chômage intempéries ». Plus de précisions sur le remplissage de ces rubriques en consultant la <a href="#">fiche consigne 2334</a> .		
	S21.G00.65.002	Date de début de la suspension	Il s'agit du premier jour de la suspension de l'exécution du contrat		
	S21.G00.65.003	Date de fin de la suspension	Dans le cas d'une suspension pour cause de chômage intempéries (code 507) ou de chômage sans rupture du contrat de travail (code 025), il s'agit de la <b>date de fin réelle</b> de la suspension de l'exécution du contrat. Pour les autres motifs, il s'agit de la <b>date de fin prévisionnelle</b> de la suspension de l'exécution du contrat.		
Base assujettie ↳ Il y aura autant de bloc 78 à déclarer qu'il y a de bases de cotisations à déclarer	S21.G00.78.001	Code de base assujettie	Si, au titre du contrat de travail (bloc 40) pour le salarié (bloc 30) déclaré en DSN, l'entreprise adhérente est assujettie, à la cotisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Congés payés</b>, renseigner <b>20</b> pour « Base brute de cotisation congés payés », plus de précisions en consultant la <a href="#">fiche consigne 2327</a>.</li> </ul>		

BLOC	RUBRIQUE	LIBELLE RUBRIQUE	OUVRIER	ETAM	CADRE OU IAC
au titre du contrat de travail du salarié)			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Intempéries gros œuvre travaux publics ou intempéries second œuvre</b>, renseigner <b>02</b> pour « Assiette brute plafonnée ».</li> </ul>		
	S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	<p>Pour déclarer la base de cotisations correspondante au mois de la paie, indiquer le premier jour du mois principal déclaré.</p> <p>Pour régulariser la base de cotisations renseigner le premier jour du mois sur lequel porte la régularisation.</p> <p>En cas de régularisation sur plusieurs mois, renseigner <b>pour chaque mois civil</b> la base de cotisations à régulariser.</p>		
	S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	<p>Pour déclarer la base de cotisations correspondante au mois de la paie, renseigner le dernier jour du mois principal déclaré.</p> <p>Pour régulariser la base de cotisations renseigner le dernier jour du mois sur lequel porte la régularisation.</p> <p>En cas de régularisation sur plusieurs mois, renseigner <b>pour chaque mois civil</b> la base de cotisations à régulariser.</p>		
	S21.G00.78.004	Montant	Renseigner le montant de la base de cotisations. Ce montant peut être positif, négatif ou nul.		
	S21.G00.78.006	Numéro de contrat	En cas de pluralité de contrats pour un même salarié, renseigner le numéro de contrat à laquelle la base de cotisations se rattache.		
<b>Cotisation établissement</b> ↳ Ce bloc n'est à utiliser que si et seulement si l'entreprise adhérente est assujettie à ces cotisations	S21.G00.82.001	Valeur	<p>Dans le cas de la cotisation assise sur le nombre d'heures d'intérim, il s'agit du <b>nombre d'heures d'intérim facturées dans le mois par l'établissement</b>.</p> <p>Dans le cas de la cotisation assise sur le chiffre d'affaires, il s'agit de la valeur de la <b>base de cotisation de niveau établissement</b>.</p>		
	S21.G00.82.002	Code de cotisation	<p>Dans le cas de la cotisation assise sur le nombre d'heures d'intérim, renseigner le code <b>024</b> pour « Cotisation assise sur le nombre d'heures d'intérim », plus de précisions en consultant la <a href="#">fiche consigne 2331</a>.</p> <p>Dans le cas de la cotisation assise sur le chiffre d'affaires, renseigner le code <b>054</b> pour « Cotisation assise sur le chiffre d'affaire », plus de précisions en consultant la <a href="#">fiche consigne 2330</a>.</p>		
	S21.G00.82.003	Date de début de période de rattachement	Pour déclarer la base de cotisations correspondante au mois de la paie, renseigner le premier jour du mois principal déclaré ou la date d'entrée du salarié dans l'entreprise.		

BLOC	RUBRIQUE	LIBELLE RUBRIQUE	OUVRIER	ETAM	CADRE OU IAC
			Pour régulariser la base de cotisations renseigner le premier jour du mois sur lequel porte la régularisation. En cas de régularisation sur plusieurs mois, renseigner <b>pour chaque mois civil</b> la base de cotisations à régulariser.		
	S21.G00.82.004	Date de fin de période de rattachement	Pour déclarer la base de cotisations correspondante au mois de la paie, renseigner le dernier jour du mois principal déclaré ou la date de sortie du salarié de l'entreprise. Pour régulariser la base de cotisations renseigner le dernier jour du mois sur lequel porte la régularisation. En cas de régularisation sur plusieurs mois, renseigner <b>pour chaque mois civil</b> la base de cotisations à régulariser.		
	S21.G00.82.005	Référence règlementaire ou contractuelle	Renseigner le code de la caisse de congés payés tel qu'indiqué en <b>S21.G00.40.022</b>		
<b>Ancienneté</b> ↳ La caisse attend que soient renseignées l'ancienneté dans la profession du BTP et l'ancienneté dans l'entreprise	S21.G00.86.001	Type	Pour déclarer l'ancienneté dans la profession du BTP, renseigner le code <b>02</b> pour « Ancienneté dans la branche professionnelle ou le secteur d'activité », plus de précisions en consultant la <a href="#">fiche consigne 2326</a> . Pour déclarer l'ancienneté dans l'entreprise, renseigner le code <b>07</b> pour « Ancienneté dans l'entreprise », plus de précisions en consultant la <a href="#">fiche consigne 2321</a> .		
	S21.G00.86.002	Unité de mesure	Renseigner <b>03</b> pour « Années ».		
	S21.G00.86.003	Valeur	Pour une ancienneté dans la profession du BTP (code 02) renseigner le <b>nombre d'exercices congés entiers</b> dans la profession à la fin de la période de la situation déclarée. Pour une ancienneté dans l'entreprise (code 07) renseigner le <b>nombre d'années entières dans l'entreprise</b> à la fin de la période de la situation déclarée.		
	S21.G00.86.005	Numéro de contrat	En cas de pluralité de contrats pour un même salarié, renseigner le numéro de contrat à laquelle l'ancienneté se rattache.		

## Annexe 1.a – Codes Métier BTP à utiliser en S21.G00.40.005 pour les salariés du **Bâtiment**

CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE
A0000	Agenceur	A0100	Menuisier poseur	B0000	Agent de gardiennage	C0065	Technicien de maintenance
A0005	Carreleur	A0105	Menuisier autre	B0005	Agent de nettoyage	C0065	Technicien de maintenance
A0010	Charpentier bois	A0110	Métallier	B0010	Aide comptable	C0070	Technicien de méthodes
A0015	Charpentier métallique	A0115	Monteur d'échafaudage	B0015	Comptable	C0075	Technicien d'études
A0020	Conducteur de grue	A0120	Monteur en isolation thermique industrielle	B0020	Secrétaire	C0099	Technicien (1)
A0025	Conducteur d'engins	A0125	Monteur levageur	B0025	Secrétaire de direction	C0999	Agent de maîtrise (1)
A0030	Constructeur de sols industriels	A0130	Monteur poseur techniverrier	B0099	Employé (1)	D0000	Acheteur
A0035	Couvreur	A0135	Peintre décorateur	C0000	Acheteur	D0005	Chargé d'affaires
A0040	Dépanneur équipements techniques	A0140	Peintre ravaleur	C0005	Aide conducteur de travaux	D0010	Conducteur de travaux
A0045	Électricien	A0145	Peintre autre	C0010	Assistant chef de chantier	D0015	Dessinateur projeteur
A0050	Enduiseur façadier	A0150	Plâtrier plaquiste	C0015	Chef d'atelier	D0020	Directeur commercial
A0055	Étancheur	A0155	Plâtrier staffeur	C0020	Chef de chantier	D0025	Directeur d'agence
A0060	Frigoriste	A0160	Préparateur en démolition	C0025	Commis	D0030	Directeur régional
A0065	Installateur chauffage, climatisation, ventilation	A0165	Ramoneur - fumiste	C0030	Conducteur de travaux	D0035	Gérant
A0070	Installateur sanitaire	A0170	Serrurier	C0035	Dessinateur	D0040	Ingénieur commercial
A0075	Maçon bancheur	A0175	Solier moquettiste	C0040	Magasinier	D0045	Ingénieur des méthodes
A0080	Maçon briqueteur	A0180	Storiste	C0045	Métreur	D0050	Ingénieur d'étude de prix
A0085	Maçon coffreur	A0185	Tailleur de pierre	C0050	Projeteur	D0055	Ingénieur d'études techniques
A0090	Maçon autre	A0190	Conducteur de véhicules	C0055	Technicien commercial	D0099	Ingénieur (1)
A0095	Menuisier fabricant	A0099	Ouvrier (1)	C0060	Technicien de chantier	D0999	Cadre (1)

(1) Métier ne figurant pas dans la table.

## Annexe 1.b – Codes Métier BTP à utiliser en S21.G00.40.005 pour les salariés des Travaux publics

CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE
<b>OUVRD</b>	Ouvrier VRD (voirie et réseaux divers)	<b>CONOM</b>	Constructeur d'ouvrages d'art métalliques
<b>CONPL</b>	Conducteur poids lourd	<b>MENER</b>	Monteur en réseaux d'énergie (aériens, souterrains, éclairage public ...)
<b>CONEG</b>	Conducteur d'engins (tractopelle, manipelle, ...)	<b>MOCOM</b>	Monteur en réseaux de communication
<b>GRUTI</b>	Grutier (à tour et grue mobile)	<b>CANAL</b>	Canalisateur (assainissement, eau potable, gaz)
<b>GEOTP</b>	Géomètre - topographe	<b>POVOI</b>	Poseur de voies
<b>MECAN</b>	Mécanicien (chantier ou d'entretien)	<b>TPAUT</b>	Autres métiers ouvriers n'entrant pas dans les rubriques précédentes : sondeur, sondeur-foreur, scaphandrier, conducteur d'engins spéciaux (fondations, battage, dragage...), cordistes, ...
<b>SOUDE</b>	Soudeur	<b>TECHN</b>	Technicien
<b>COROU</b>	Constructeur de routes (chaussées en enrobés [finisseur], chaussées à base d'émulsion [répandeuse], chaussées à base de béton [slip-form])	<b>CCHAN</b>	Chef de chantier
<b>ENGRO</b>	Conducteur d'engins (de travaux routiers : slip-form, finisseur, répandeuse, ...)	<b>CONTR</b>	Conducteur de travaux
<b>OPCEN</b>	Opérateur de centrale (béton, enrobage, émulsion...)	<b>ADMIN</b>	Administratif
<b>TERRA</b>	Terrassier	<b>COMME</b>	Commercial
<b>MINEU</b>	Mineur	<b>INGTP</b>	Ingénieur des TP
<b>CONOA</b>	Constructeur d'ouvrages d'art béton armé (maçon-coffreur, coffreur-bancheur, maçon-finisher, maçon-ferrailleur...)	<b>CDIVE</b>	Autres cadres et IAC



## Annexe 2.a – Codes classification BTP à utiliser en S21.G00.40.041 pour les salariés du **Bâtiment**

### Liste des codes classification à utiliser pour les **ouvriers**

(conventions collectives nationales **1596** et **1597**)

CODE	LIBELLE
<b>CE1</b>	Chef d'équipe niveau IV position 1 coefficient 250
<b>CE2</b>	Chef d'équipe niveau IV position 2 coefficient 270
<b>CP1</b>	Compagnon professionnel niveau III position 1 coefficient 210
<b>CP2</b>	Compagnon professionnel niveau III position 2 coefficient 230
<b>MO1</b>	Maître ouvrier niveau IV position 1 coefficient 250
<b>MO2</b>	Maître ouvrier niveau IV position 2 coefficient 270
<b>OE1</b>	Ouvrier d'exécution niveau I position 1 coefficient 150
<b>OE2</b>	Ouvrier d'exécution niveau I position 2 coefficient 170
<b>OP</b>	Ouvrier professionnel niveau II coefficient 185

### Liste des codes classification à utiliser pour les **ETAM**

(convention collective nationale **2609**)

CODE	LIBELLE
<b>ETAM</b>	ETAM
<b>ETAMA</b>	ETAM niveau A
<b>ETAMB</b>	ETAM niveau B
<b>ETAMC</b>	ETAM niveau C
<b>ETAMD</b>	ETAM niveau D
<b>ETAME</b>	ETAM niveau E
<b>ETAMF</b>	ETAM niveau F
<b>ETAMG</b>	ETAM niveau G
<b>ETAMH</b>	ETAM niveau H

### Liste des codes classification à utiliser pour les **cadres**

(convention collective nationale **2420**)

CODE	LIBELLE
<b>A</b>	Ingénieur ou assimilé débutant position A
<b>B11</b>	Ingénieur ou assimilé position B - 1 <sup>er</sup> échelon cat. 1
<b>B12</b>	Ingénieur ou assimilé position B - 1 <sup>er</sup> échelon cat. 2
<b>B21</b>	Ingénieur ou assimilé position B - 2 <sup>e</sup> échelon cat. 1
<b>B22</b>	Ingénieur ou assimilé position B - 2 <sup>e</sup> échelon cat. 2
<b>C1</b>	Cadre position C - 1 <sup>er</sup> échelon
<b>C2</b>	Cadre position C - 2 <sup>e</sup> échelon
<b>D</b>	Cadre supérieur position D
<b>IAC</b>	Ingénieur assimilé cadre
<b>ING</b>	Ingénieur

## Annexe 2.b – Codes classification BTP à utiliser en S21.G00.40.041 pour les salariés des **Travaux publics**

### Liste des codes classification à utiliser pour les **ouvriers** (convention collective nationale **1702**)

CODE	LIBELLE
CE2	Chef d'équipe niveau III position 2 coefficient 165
MCE	Maître chef d'équipe niveau IV coefficient 180
MO	Maître ouvrier niveau IV coefficient 180
OC1	Ouvrier compagnon niveau III position 1 coefficient 150
OC2	Ouvrier compagnon niveau III position 2 coefficient 165
OE1	Ouvrier d'exécution niveau I position 1 coefficient 100
OE2	Ouvrier d'exécution niveau I position 2 coefficient 110
OP1	Ouvrier professionnel niveau II position 1 coefficient 125
OP2	Ouvrier professionnel niveau II position 2 coefficient 140

### Liste des codes classification à utiliser pour les **ETAM** (convention collective nationale **2614**)

CODE	LIBELLE
EA	Employé niveau A
EB	Employé niveau B
EC	Employé niveau C
ED	Employé niveau D
TE	Technicien / Agent de maîtrise niveau E
TF	Technicien / Agent de maîtrise niveau F
TG	Technicien / Agent de maîtrise niveau G
TH	Technicien / Agent de maîtrise niveau H

### Liste des codes classification à utiliser pour les **cadres** (convention collective nationale **3212**)

CODE	LIBELLE
A1	Cadre niveau A position 1
A2	Cadre niveau A position 2
B	Cadre niveau B
B1	Cadre niveau B position 1
B2	Cadre niveau B position 2
B3	Cadre niveau B position 3
B4	Cadre niveau B position 4
C1	Cadre niveau C position 1
C2	Cadre niveau C position 2
D	Hors cadre